



Motion du Congrès de la Fédération e.i.L.

Le Congrès de la Fédération e.i.L. (Efficacité, Indépendance, Laïcité) réuni ce 17 juin 2009 demande l'abrogation de l'article 89 de la Loi du 13 août 2004 et l'abrogation de l'article 3 de la Loi Carle présentée à l'examen de l'Assemblée Nationale fin juin 2009.

Ce texte antilaïque imposerait des financements obligatoires pour les communes si des parents décident de scolariser leurs enfants hors de cette commune, dans une école privée.

(Motion, présentée par Christian Guérin, Votée à l'unanimité le 18 juin 2009)